L'AVENIR

VERVIERS

Service des étrangers : vers une hausse du prix des dossiers ?

L'échevin de l'État civil et des Étrangers, Maxime Degey, lance une réflexion sur l'augmentation des frais de dossier au service des étrangers.

● **Raphaëlle GILLES**

Maxime Degey (MR) envisage une augmentation des frais de dossier au service des étrangers.

EdA - 20139201622

Échevin de l'État civil, des Étrangers et de la Population, Maxime Degey (MR) a lancé une réflexion semblable à ce qui a été mis sur pied à Anvers. Pour rappel, le lundi 25 février dernier, le conseil communal anversois a approuvé l'idée de son bourgmestre Bart De Wever d'augmenter les frais de dossier et d'inscription au service des étrangers de 17 à 250 €. *«Je ne suis absolument pas un Bart De Wever numéro 2 et il ne faut absolument pas compter sur le fait qu'à Verviers, les frais de dossier au service des étrangers coûteront 250€ mais une réflexion est lancée au sein du service pour mettre sur pied une augmentation par rapport au prix actuel,* lance Maxime Degey (MR). *Pour l'instant, les étrangers qui introduisent toute demande auprès du service payent 5 €. Un montant très peu élevé par rapport à d'autres communes puisque chacune est libre de fixer les montants qu'elle veut.»*

Or, à Verviers, le service des étrangers coûte cher et rapporte finalement peu à la Ville. Dans un contexte budgétaire difficile, les recettes supplémentaires seraient les bienvenues. *«Par an, ce sont plus ou moins 2000 personnes qui sont aidées grâce au service des étrangers, que ce soit dans le cas de la délivrance de titres de séjour, de documents pour les demandeurs d'asile, dans les dossiers de regroupement familial, dans le suivi administratif...,* explique l'échevin. *On constate que la somme de 5 € payée pour les frais de dossier ne couvre pas assez les frais réels du service. Comme cette somme est peu élevée, on constate que de nombreux dossiers sont très régulièrement rentrés par les mêmes personnes. On remarque aussi que le coût du service, composé de sept personnes dont un chef de service, est très important. On ne va pas demander 250 € comme à Anvers car cette somme est discriminatoire et crée une concurrence entre les communes. Pour moi, il faut augmenter le montant de 5 € de façon cohérente. Il faut qu'il y ait une certaine logique par rapport aux prix pratiqués dans le reste de l'administration.»*

On en est donc à la phase de réflexion, *«il n'y a pas le feu au lac,* indique Maxime Degey, *mais on va essayer de fixer quoi faire dans les mois à venir.»* ■

Nouveau Code de la nationalité belge : travail et coût supplémentaires

Maxime Degey, l'échevin de l'État civil, s'interroge aussi sur les conséquences pour son service des modifications apportées au Code de la nationalité belge. Voté au niveau fédéral, le nouveau Code est en application depuis le 1er mars. *«A Verviers, on commence seulement à traiter les premiers dossiers en tenant compte de ce nouveau Code»,* commente Maxime Degey. Le Code prévoit, selon le cadre de la demande de la nationalité belge (par filiation, en raison de la naissance en Belgique, sur base d'un mariage avec un ressortissant belge, sur base de la résidence de longue durée), des justificatifs plus lourds qu'avant. Parmi les critères qui seront demandés, on retrouve la preuve de la connaissance d'une des trois langues nationales ou encore la preuve d'une intégration sociale et économique. *«Ces nouvelles données vont représenter certaines difficultés pour l'administration,* explique Maxime Degey. *Il va falloir que le service monte des dossiers plus importants, avec plus de documents. Cela va représenter une charge de travail supplémentaire pour le personnel.»*

Du travail supplémentaire qui induira une augmentation des coûts du service (envois de recommandés, photocopies,...) sans contrepartie financière. *«Toute demande de la nationalité belge coûtera 150 €. Un montant fixé par le fédéral et qui lui sera versé,* dit l'échevin. *Verviers n'en aura pas un euro de plus.»*

Étant donné ces nouvelles contraintes, l'échevin Maxime Degey s'attend à une diminution du nombre des demandes de la nationalité belge. En 2012, il y a eu 365 dépôts de dossiers parmi 51 nationalités différentes, avec un peu plus de 10 % de refus. *«Pour moi, il y aura une chute de 50 % dans le nombre de dossiers introduits. Mais malgré ce phénomène, le boulot pour le personnel sera beaucoup plus important.»*

Parmi le Top 5 des nationalités étrangères demandant la nationalité belge à Verviers, on retrouve la nationalité marocaine (76 dossiers), turque (51), italienne (47), togolaise (17) et congolaise (14). ■

R.G.